

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
18 janvier 2017

---

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° CD341

présenté par  
M. Chanteguet, rapporteur

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 8, après le mot :

« ultramarines, »,

insérer les mots :

« dont au moins un représentant de Guyane, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à assurer la représentation de la Guyane au sein du Haut conseil des mines.